



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0159

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'association Ecole de la deuxième chance (E2C) Rhône Lyon Métropole - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burriland (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Ederly), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subai (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsof (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0159**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Conseil d'administration de l'association Ecole de la deuxième chance (E2C) Rhône Lyon Métropole - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'E2C Rhône Lyon Métropole est une association dont la mission principale est d'accueillir des jeunes domiciliés sur le territoire de la Métropole, qui sortent du système scolaire sans qualification et sont confrontés à d'importantes difficultés pour intégrer le monde du travail.

Son siège social est fixé à Vaulx en Velin.

L'action de l'association vise l'accès à l'emploi de ces jeunes avec une méthode intensive sur une durée limitée en favorisant l'alternance entre l'entreprise, pour valider un projet professionnel, acquérir une première expérience, et l'école pour l'acquisition des savoirs de base. Elle s'appuie sur une pédagogie basée sur la valorisation et la motivation du jeune à travers des activités sportives et culturelles.

Le projet de création d'une école est né en 2009 sur la Commune de Vaulx en Velin où s'est développé le 1^{er} site. Son développement a conduit à la création d'un 2^{ème} site à Lyon.

En 2019, 221 jeunes ont été accompagnés dont 21 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) pour un taux de sortie positive de 64 %. En 2020, l'E2C est engagée dans un important projet de réorganisation, à travers le regroupement de ses activités sur un seul site métropolitain à horizon 2021.

II - Modalités de représentation

L'assemblée générale du 26 juin 2017 a validé la modification des statuts de l'association, qui est désormais composée de 4 catégories de membres :

- membres fondateurs financeurs :

- . la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- . la Commune de Vaulx en Velin,
- . la Chambre de commerce et de l'industrie de Lyon Métropole Saint Etienne Roanne ;

- membres associés financeurs, mais non fondateurs :

- . la Métropole de Lyon,
- . la Ville de Lyon,
- . un représentant des autres financeurs ;

- membres associés concernés par l'E2C Rhône Lyon Métropole :

- . représentant(s) "entreprises et associations d'entreprises",
- . représentant(s) "partenaires institutionnels",
- . représentant(s) "secteur social, insertion et culturel",
- . personne(s) qualifiée(s) ;

- membres d'honneur (sans voix délibérative au conseil d'administration).

L'association est administrée par un conseil d'administration composé des fondateurs financeurs (2 sièges par membre), des membres associés financeurs mais non fondateurs (1 siège par membre) et des membres associés (1 siège par membre).

Conformément aux statuts, la Métropole figure parmi les membres associés financeurs et dispose à ce titre d'un siège au conseil d'administration, avec voix délibérative ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne madame Lucie VACHER en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'E2C Rhône Lyon Métropole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.